



**FONLABOUR
FLAMARENS**
CAMPUS DES POSSIBLES

EPLEFPA du TARN
LPA Lavour-Flamarens
2600, Route de Flamarens
81500 LAVAU

Nos réf : VG/23.031
Dossier suivi par : Valérie GAVOIS

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

Lavour, le 16 mai 2023

Madame, Monsieur,

Le **Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)** versé par le **Conseil Régional**, est destiné à faire face à des situations difficiles que peuvent connaître les lycéens ou leur famille pour assumer les dépenses liées à la Restauration. Seuls les foyers non imposables sont éligibles. Cette aide ne peut intervenir que dans la limite de 50% du solde à la charge des familles.

Public concerné :

- Tous les élèves inscrits dans un établissement public de la Région Occitanie (**demi-pensionnaires ou internes**), sauf les apprentis.
- Les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de l'enseignement agricole public

 L'élève doit être inscrit régulièrement à la demi-pension (4 à 5 jours par semaine) pour pouvoir prétendre au Fonds Régional d'Aide à la Restauration.

Le dossier de demande d'aide au titre du **Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR)** est à télécharger sur l'ENT. Ce dossier doit être complété, accompagné des pièces justificatives, et retourné sous pli confidentiel pour le :

6 juin 2023 à l'attention de Valérie GAVOIS

Toutes les demandes d'aide présentées (**complètes avec pièces demandées**), dans les délais de rigueur, seront étudiées par une Commission qui aura lieu le **12 juin 2023**.

Le Chef d'établissement arrêtera ensuite la décision d'attribution de cette aide, tout en préservant l'anonymat des bénéficiaires et la vie privée des familles.

Les aides accordées seront directement payées aux familles ou aux élèves s'ils sont majeurs. Elles pourront être également déduites du montant de la pension restant due.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Proviseur du LPA Lavour


Jean ESPLAS

LPA de Flamarens
Le Proviseur
Responsable de Site
SITE DE LAVAU FLAMARENS

